

# TEMOIGNAGES D'ACTEURS DE L'ECOSYSTEME DE L'INNOVATION SUR L'IMPACT DE LA FIN DU DISPOSITIF « JEUNE DOCTEUR » DU CIR

*Recueillis en février et mars 2025 par le collectif JD-CIR*



# 1. Start'up deeptech et tech





**COLLECTIF**  
**JDCIR**

**Dr Maxime Hallot, Président, Voltify** (typologie : startup deeptech, JEI ;  
création : 2023 ; prix et financements publics et privés : iPhD2022,  
FrenchTechRise 'Deeptech' 2023, iLab2024 ; effectif : 5 ; activité: micro-  
sources de stockage de l'énergie les plus compactes au monde ; site :  
<https://www.iemn.fr/les-collaborations/les-start-up>)

"Chez Voltify, nous visons directement à répondre aux enjeux de souveraineté Européens pour les filières électronique, santé, spatial et énergie. Proposant une technologie de rupture (basée sur 15 ans de recherche et plus de 36 brevets) afin d'ouvrir de nouveaux marchés sur des secteurs hautement stratégiques, nous visons la création de 30 emplois hautement qualifiés sur 2 ans, et plus de 150 sur 6 ans via l'implantation d'un site industriel en France.

A ce jour, 75% de nos effectifs sont constitués de Jeunes Docteurs, et nous projetons le recrutement de 4 nouveaux profils de ce type en 2025 (pour 5 recrutements prévus cette année). Compte tenu du contexte et du contenu de la loi finance 2025 autour du dispositif CIR (suppression du statut de Jeune Docteur et suppression de l'enveloppe concernant les dépenses liées aux dépenses pour les brevets notamment), nous sommes dans l'obligation de limiter ce recrutement à 1 personne en 2025 et de drastiquement limiter nos projections pour les années à venir. La suppression du dispositif Jeune Docteur pour de Jeunes Entreprises Innovantes ou Universitaire comme la notre génère une grande incompréhension en ajoutant de nouvelles incertitudes autour d'un contexte de financement déjà mis à mal ces deux dernières années (et en parfaite contradiction avec la mouvance autour de l'innovation comme le plan Deeptech, France2030, Rev3, EuropeanChipsAct et bien d'autres, pour lesquels les emplois Hautement qualifiés sont essentiels !).

En effet, l'imputation de telles suppressions du projet de loi finance augmente fortement nos prises de risques sur le recrutement pour des postes pourtant clefs, nécessitant un niveau de qualification de grade Docteur; diminuant grandement notre compétitivité sur les phases de recrutement face à l'international mais aussi en impactant directement notre trésorerie à N+1. Or tous ces éléments nuisent considérablement à notre roadmap de développement et à terme, à la compétitivité de notre innovation sur la scène internationale, et ce également, sur toute la chaîne de valeur qui regroupe nos primo-clients sur les secteurs de l'énergie pour l'électronique ainsi que le développement de composants centraux pour le spatial, la défense et le médical."



**COLLECTIF  
JDCIR**

**Frédéric Gounard, Fondateur & CEO, DIGISURGE** (typologie : startup deep tech, JEI ; création : 2023 ; prix et financements publics et privés : RHU et levée de fonds; effectif : 6 ; activité : Solutions couplant hardware, software et digital twins pour la chirurgie cardiaque ; site : <https://www.digisurge.fr/>)

"Nous développons une solution robotique unique au monde qui va permettre la pose d'implants cardiaques à cœur battant, et éviter aux patients de subir une intervention à cœur ouvert. Cette plateforme robotique est développée en collaboration avec 8 laboratoires de recherche et 2 Hôpitaux Français. Nous sommes à la frontière entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Les technologies de guidage à l'image, d'échographie de précision, de fusion d'images multimodales, de micromécanique, de simulation du cœur « patient spécifique »... nous imposent d'embaucher des scientifiques de haut niveau. Le statut de jeune docteur est pour notre startup le seul moyen d'accéder à ce niveau de compétences, bien que cela nous demande un management adapté pour acclimater ces chercheurs au monde exigeant de l'industrie. C'est aussi pour nous un investissement.

Alors qu'il est toujours aussi difficile de financer les startups deep tech en phase early stage, le statut de jeune docteur est le seul moyen pour développer nos solutions, et d'atteindre le niveau de maturité qui nous donnera accès aux investisseurs. Etant en concurrence avec les USA, la Chine ou Israël mais avec des moyens financiers bien plus faibles, notre vélocité et la qualité de nos solutions sont le seul moyen d'avoir une chance de gagner à l'échelle mondiale. Mais nous pouvons aussi partir aux US pour y lancer nos startups."



**COLLECTIF  
JDCIR**

**Laurent de Monneron, COO, Drakai Capital** (typologie : startup deeptech, JEI ; création : 2019 ; prix et financements publics et privés : labellisée Deeptech par Bpifrance ; activité : société de gestion de portefeuille avec une intelligence artificielle appliquée aux marchés du crédit ; site : <https://www.drakaicapital.com/>)

"Depuis 2022, nous finançons une thèse CIFRE de trois ans avec un chercheur quantitatif, supervisé par un professeur de l'université d'Orléans. L'objectif était d'embaucher ce chercheur en 2025 et de bénéficier du statut de jeune docteur, ouvrant droit à un Crédit d'Impôt Recherche avantageux pour les 24 mois suivant son recrutement. Cependant, la suppression soudaine de ce dispositif remet en question la rentabilité de cet investissement et impacte directement notre capacité à financer l'innovation. Nous avons d'ailleurs lancé un second recrutement fin 2024, immédiatement stoppé après l'annonce de cette suppression.

Un changement aussi brutal crée une insécurité pour les entreprises, notamment les jeunes structures, et complique considérablement la planification des investissements en R&D. Dans notre cas, le recrutement d'un jeune docteur en intelligence artificielle représentait un levier financier crucial, permettant une économie de plus de 160 000 euros sur deux ans grâce au CIR. Sans cet allègement, l'équilibre économique de telles embauches devient incertain.

Ce type de soutien est essentiel pour des sociétés comme la nôtre, totalement indépendantes des grands groupes anglo-saxons dans le domaine de la gestion d'actifs alternative. La suppression du dispositif "Jeune Docteur" fragilise l'écosystème des start-ups innovantes dans la finance et la technologie en France. Si de telles barrières avaient existé dès le départ, notre projet aurait très probablement vu le jour à Londres ou aux États-Unis, mais pas en France."



**COLLECTIF  
JDCIR**

**Dr Benjamin Vignau, CEO, Coeur-Net** (typologie : startup deeptech ; création : 2022 ; prix et financements publics et privés : labélisé DeepTech et FT Seed par bpifrance, Bourse FrenchTech PP et BFTE, en cours de levée de fonds ; effectif : 2 ; activité : Biométrie de nouvelle génération, cybersécurité ; site : <https://www.coeur-net.fr/>)

Cœur-Net est une jeune entreprise innovante spécialisée dans le développement d'algorithmes d'intelligence artificielle pour renforcer la sécurité des données et des systèmes informatiques. Notre système d'authentification biométrique cardiaque est conçu pour offrir une méthode de reconnaissance d'identité fiable et sécurisée. La société est une valorisation directe de mes travaux de thèse portant sur les authentifications biométriques cardiaques. En tant que jeune docteur, j'ai pu créer mon premier poste dans le monde de la recherche grâce au dispositif jeune docteur.

Malheureusement, la suppression de ce dispositif met en péril le financement de notre société, ainsi que mon propre salaire en tant que principal chercheur de la société. Le second effet direct de la suppression du dispositif jeune docteur est notre impossibilité d'ouvrir 3 postes de jeunes docteurs comme prévu initialement. Grâce au CIR et au statut de Jeune Docteur, nous pouvions aisément obtenir un prêt bancaire chaque année pour financer les postes de jeunes docteurs. Le prêt cours terme comprenait la totalité du salaire du jeune docteur et était remboursé dès réception du CIR.

La suppression de ce statut entraîne mécaniquement l'impossibilité de financer de tels postes par la dette privée. Ceci nous oblige aussi à dépenser plus de temps et d'énergie à rechercher des financements pour remplacer ceux perdus, entraînant des retards de développements et une plus grande probabilité de faillite. Afin de développer ce produit, nos besoins en recherche et développement sont importants. Nous affichons aujourd'hui un taux de dépenses de R&D de l'ordre de 90%. Nous avons déposé un brevet et sommes en cours de rédaction de deux autres."



**COLLECTIF  
JDCIR**

**Dr Tristan Allouis, Cofondateur et CEO, Yellowscan** (typologie : start'up deep tech, ex-JEI ; création : 2012 ; prix et financements publics et privés : lauréate iNov2024, financements européens, levées de fonds; effectif : 65 ; activité : Systèmes LiDAR embarqués pour la cartographie 3D ; site : <https://www.yellowscan.com/fr/>)

**"J'ai été recruté sur le dispositif de jeune docteur, par une TPE L'Avion Jaune. J'ai développé la techno et nous avons pu réaliser les premières ventes avant la fin des deux ans, et ainsi pérenniser mon poste. Cette entreprise n'aurait pas eu la capacité de m'embaucher sans ce dispositif, le projet n'aurait pas vu le jour.**

**3 ans après mon embauche, nous avons créé une nouvelle structure pour le projet, l'entreprise YellowScan. Aujourd'hui YellowScan c'est 65 emplois en CDI sur Montpellier, des collaborations avec des labos de recherche publiques (thèse, projets), un bureau à Tokyo et un autre à Salt Lake City. Un rayonnement international, 95% de CA à l'export. Une position de leader mondial dans notre domaine. Et tout ça grâce au dispositif de jeune docteur."**

## 2. TPE et PME





**COLLECTIF  
JDCIR**

**Mathieu Gros, Président, AODB** (typologie : groupe de PME ; création : 2017 ; effectif : 250 ; activité : IT / transformation digitale ; site : <https://www.aodb.com/>)

**"Le groupe AODB, acteur en pleine croissance de l'innovation IT et digitale en France, s'engage activement dans la recherche et le développement. Avec 250 collaborateurs, nous avons fait le choix stratégique d'investir massivement dans l'innovation de rupture en recrutant plus de sept jeunes docteurs ces 24 derniers mois.**

**Ce pari sur l'avenir s'appuyait notamment sur la promesse gouvernementale de financer les deux premières années de ces jeunes chercheurs, un engagement qui nous permettait de prendre des risques tout en maintenant un équilibre financier. Pourtant, cette promesse vient d'être brutalement remise en cause : le gouvernement annonce la suppression de ce financement, mettant en péril la stabilité de notre stratégie et freinant notre capacité d'innovation.**

**Ce revirement fragilise non seulement nos jeunes docteurs déjà recrutés, mais transforme également l'État en un facteur majeur d'incertitude pour les entreprises innovantes. Nous appelons à une révision immédiate de cette décision afin de préserver l'écosystème de recherche et d'innovation en France."**



**COLLECTIF  
JDCIR**

**Dr Simon Thierry, Cofondateur et Directeur associé, Adoc Mètis**  
(typologie : TPE, ex-JEI ; création : 2012 ; effectif : 5 ; activité : Conseil et Formation pour le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche ; site : <https://www.adoc-metis.com>)

**"L'abrogation du dispositif « Jeune Docteur » intégré au Crédit Impôt Recherche est un frein pour le développement des petites entreprises innovantes. Cette affirmation n'est pas juste une conviction, c'est le fruit de notre expérience d'entrepreneur-ses à Adoc Mètis. En France, la dépense intérieure en recherche et développement est à 2,2% du PIB loin de la moyenne des pays de l'OCDE (2,7%) et loin derrière la Belgique, l'Allemagne ou la Suède qui ont dépassé l'objectif fixé de 3% dans le programme Horizon 2020.**

**En France, plus de 99% des entreprises sont des TPE, tout comme nous. Lorsque nous avons lancé notre projet entrepreneurial, le challenge était considérable : nous étions sur un champ d'activité complexe, auprès de clients forcés à une mutation rapide. Le choix de nous adosser à l'expertise de jeunes chercheur-ses a été vital. Sans ce dispositif, nous n'aurions jamais eu les moyens de réaliser ces travaux de recherche. Pendant ce temps, beaucoup de nos concurrent-es proposent des solutions basées sur des pseudosciences, non fondées scientifiquement et capables de créer plus de problèmes que de solutions pour leurs clients au risque d'une défiance qui pourrait faire du mal à tout notre secteur d'activité.**

**Concrètement, pour une entreprise comme la nôtre, ce choix d'abrogation limite nos capacités de prendre des risques, d'anticiper les transitions de notre domaine d'activité. Ce dispositif méconnu des TPE (et souvent uniquement pensé pour la R&D en sciences techniques) était un dispositif utile. Aujourd'hui le niveau d'incertitude dans lequel naviguent les organisations est maximal. Est-ce le moment de fermer les yeux et de se contenter de faire comme si de rien n'était ou est-ce le moment d'investir dans la compréhension fine des enjeux? Encore faut-il en avoir les moyens... Aider le tissu entrepreneurial des TPE et PME à s'équiper des seules ressources capables d'envisager profondément les transitions, ce n'est pas un gaspillage de ressources... c'est un soutien stratégique."**

### 3. Jeunes Docteurs





**COLLECTIF  
JDCIR**

**Dr Mouloud Bahae-eddine** (typologie : Jeune Docteur étranger en intelligence artificielle, dont le poste est supprimé à cause de la fin du dispositif JD)

**"Je me retrouve dans une situation extrêmement difficile. Je suis jeune docteur, récemment diplômé (Juin 2024), et j'avais signé un CDI avec une entreprise au début du mois de février après de très longues recherches. Tout était en place pour que je commence une nouvelle vie, avec un emploi stable. Mais à cause de la suppression du dispositif « Jeune Docteur » dans le Crédit d'Impôt Recherche, mon employeur a suspendu mon contrat avant même que celui-ci ne commence. Aujourd'hui, je me retrouve sans emploi, alors que j'étais en plein déménagement parce que mon contrat était censé débiter le 24 février. Cette décision brutale me laisse dans une grande incertitude, à la fois professionnelle et personnelle. J'avais tout organisé autour de cette opportunité, et maintenant je dois tout remettre en question.**

**Cette situation me met dans une détresse que je n'avais pas anticipée, surtout que j'ai décliné plusieurs offres qui ne sont maintenant plus disponibles. Cette décision m'a anéanti. Je suis en France sous un titre de séjour "Talent" et je suis également marié. Il ne me reste qu'un mois et quelques jours avant l'expiration de mon titre, et si je ne parviens pas à trouver un autre emploi d'ici là, je serai contraint de tout abandonner : ma vie ici, mes projets... et surtout, mon épouse."**



**COLLECTIF  
JDCIR**

**Dr Simon Dubuis, futur Fondateur & CEO, NLOPTICS** (typologie :  
Jeune Docteur étranger en physico-chimie, dont le projet deeptech est  
remis à cause de la fin du dispositif JD)

"En 2023, en parallèle de ma thèse, j'ai initié un projet de start-up deeptech. Dès le départ, le dispositif Jeune Docteur a toujours représenté pour moi bien plus qu'un simple levier d'embauche : c'était une opportunité clé pour m'installer durablement en France et concrétiser mon projet entrepreneurial. Il devait assurer ma propre intégration au sein de la future société et la poursuite de nos recherches, indispensables pour notre progrès. Car en deeptech, sans recherche, il n'y a pas d'innovation.

J'ai soutenu ma thèse en décembre 2024, et la société sera créée dans moins d'un mois. Pourtant, jamais l'avenir n'a semblé aussi incertain. Le dispositif Jeune Docteur représentait un soutien vital pour absorber les coûts de recherche et sécuriser nos premiers recrutements, essentiels à notre compétitivité. Aujourd'hui, sans ce dispositif, nous devons faire face à des choix douloureux pour préserver notre avenir."